

VISART DE BOCARMÉ (de) (*Amédée-Charles-Louis*) (Comte), Membre de la Chambre des représentants (St^e-Croix, 4.11.1835 — Bruges, 29.5.1924).

Il fit ses études à l'Université de Louvain et y obtint en 1861 le diplôme de docteur en droit.

Envoyé à la Chambre par les électeurs catholiques de l'arrondissement de Bruges le 12 janvier 1864, il vit son mandat souvent renouvelé. Il fut conseiller communal de Bruges en 1875 et bourgmestre l'année suivante.

Parmi les travaux parlementaires auxquels il s'associa de façon particulièrement active, citons les discussions des lois sur l'assistance publique, sur la réforme électorale et sur la cession du Congo à la Belgique. A la séance du 13 février 1895, à la Chambre, Visart de Bocarmé figura parmi les vingt-et-un députés choisis pour faire partie de la Commission dite des XXI, chargée d'examiner le projet de loi approuvant la cession du Congo à la Belgique.

Visart de Bocarmé fut le principal promoteur de Bruges port de mer.

Il était commandeur des Ordres de Léopold, du Lion et du Soleil, et officier de l'Ordre de la Couronne de chêne.

6 février 1953.

[J. J.]

Marthe Coosemans.

Mouv. géogr., 1895, p. 49. — Henry, A. et Livrauw, F., *La Chambre belge*, Collection Nat., Schepens, Brux., 1898, p. 425. — Livrauw, F., *Le Parlement belge en 1900-1902*, Schepens, Brux., 1901, p. 224 — Van Iseghem, A., *Les étapes de l'annexion du Congo*, Brux., 1932, p. 86.